

COFEES
COLLECTIF DES FESTIVALS ECO-RESPONSABLES
ET
SOLIDAIRES EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Association
Siège social : Maison de la Vie Associative
16 PL ROMEE DE VILLENEUVE
13090 AIX-EN-PROVENCE
N° SIREN : 892 755 521

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association COFEES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COFEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 23 février 2024.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes

Johan AZALBERT
Commissaire aux Comptes
Représentant la société



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	8 919	3 426	5 493	7 134	1 641	23.00
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	15		15	15			
Prêts							
Autres	1 100		1 100	1 100			
Total I	10 034	3 426	6 608	8 249	1 641	19.89	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 643	400	8 243	3 212	5 031	156.62
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	7 085		7 085	5 700	1 385	24.29
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	105 348		105 348	61 611	43 737	70.99	
Charges constatées d'avance (2)	909		909		909		
Total II	121 984	400	121 584	70 523	51 061	72.40	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	132 018	3 826	128 192	78 772	49 420	62.74	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	26 386		26 386			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	25 271		14 659		10 612	72.39	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	19 280		11 895		7 384	62.08	
Situation nette (sous total)	70 936		52 940		17 996	33.99	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	4 293		7 293		3 000	41.13	
Provisions réglementées							
Total I	75 229		60 232		14 997	24.90	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations			10 000		10 000	100.00
	Fonds dédiés	36 000				36 000	
Total II	36 000		10 000		26 000	260.00	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	1 868				1 868	
Total III	1 868				1 868		
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	102				102	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 848		200		1 648	823.91
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	11 344		8 340		3 004	36.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 801				1 801	
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
Total IV	15 095		8 540		6 555	76.76	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	128 192		78 772		49 420	62.74	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT
COUR D'APPEL DE NÎMES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	17 897		14 908	2 989 20.05
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	27 984		20 913	7 071 33.81
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	183 500		151 415	32 085 21.19
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	8 000		5 000	3 000 60.00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			593	593 100.00
Utilisations des fonds dédiés	10 000			10 000
Autres produits	325		423	98 23.11
Total I	247 706		193 252	54 454 28.18
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	60 818		57 834	2 983 5.16
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 045		2 823	1 777 62.97
Salaires et traitements	100 804		83 682	17 122 20.46
Charges sociales	30 314		27 057	3 257 12.04
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 641		1 659	18 1.08
Dotations aux provisions	985			985
Reports en fonds dédiés	36 000		10 000	26 000 260.00
Autres charges	11		9	2 18.78
Total II	231 617		183 064	48 553 26.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	16 089		10 188	5 901 57.92

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation		191			191	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		191			191	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		191			191	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		16 280		10 188	6 092	59.80
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital		3 000		1 707	1 292	75.70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		3 000		1 707	1 292	75.70
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		3 000		1 707	1 292	75.70
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		250 897		194 960	55 937	28.69
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		231 617		183 064	48 553	26.52
5. EXCEDENT OU DEFICIT		19 280		11 895	7 384	62.08

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT
COUR D'APPEL DE NÎMES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Objet social de l'association :

L'édérer les festivals et structures culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans des démarches de Responsabilité Sociale, Sociétale et environnementale afin de les accompagner dans la conduite de leurs activités de façon soutenable et responsable.

Les missions de l'association :

Les actions du COFEES reposent sur 4 grands principes :

bullet La transmission : Partager les expériences, encourager les initiatives, accompagner les actions des opérateurs culturels.

bullet La territorialité : Ancrer les actions selon les spécificités locales, relier les festivals régionaux, participer aux politiques environnementales en région Sud.

bullet La transversalité : Collaborer avec les acteurs de terrain, résoudre les problématiques communes à différentes disciplines, construire des outils partagés.

bullet La mutualisation : Rassembler les moyens et les ressources pour réduire les coûts liés aux démarches éco-responsables et solidaires.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les moyens mis en oeuvre :

Les moyens mis en oeuvre pour réaliser les missions du COFEES passent par la formation de ses membres.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 919		
TOTAL	8 919		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	1 100		
TOTAL	1 115		
TOTAL GENERAL	10 034		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 919	8 919
TOTAL			8 919	8 919
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			1 100	1 100
TOTAL			1 115	1 115
TOTAL GENERAL			10 034	10 034

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 785	1 641		3 426
TOTAL	1 785	1 641		3 426
TOTAL GENERAL	1 785	1 641		3 426

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 641				
TOTAL	1 641				
TOTAL GENERAL	1 641				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	26 386				26 386
Report à nouveau	14 659		11 895	1 283	25 271
Excédent ou déficit de l'exercice	11 895	11 895-			19 280
Situation nette	52 940	11 895-	11 895	1 283	70 936
Subventions d'investissement	7 293			3 000	4 293
Provisions réglementées			1 868		
TOTAL I	60 232	11 895-	13 763	4 283	75 229



Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	10 000	36 000	10 000			36 000	36 000
CNM	10 000		10 000				
DRAC		16 000				16 000	16 000
DRAC		10 000				10 000	10 000
REGION		10 000				10 000	10 000
TOTAL	10 000	36 000	10 000			36 000	36 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		1 868			1 868
TOTAL		1 868			1 868

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		400			400
TOTAL		400			400
TOTAL GENERAL		2 268			2 268

Dont dotations et reprises d'exploitation		36 985			
--	--	--------	--	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 100	1 100	
Clients douteux ou litigieux	400	400	
Autres créances clients	8 243	8 243	
Divers état et autres collectivités publiques	6 700	6 700	
Débiteurs divers	3	3	
Charges constatées d'avance	909	909	
TOTAL	17 354	17 354	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	102	102		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 848	1 848		
Personnel et comptes rattachés	3 877	3 877		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 513	6 513		
Autres impôts taxes et assimilés	955	955		
Autres dettes	1 801	1 801		
TOTAL	15 095	15 095		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	6 703
Total	6 703

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102
Dettes fiscales et sociales	6 220
Autres dettes	1 327
Total	7 648

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	909
Total	909

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Etat - Aide à l'embauche	8 000
Région PACA	40 000
Département des Bouches du Rhône	15 500
Métropole AMPM	20 000
ADEME	30 000
DRAC	40 000
DRFIP CNV	30 000
Total	183 500

Rémunération des dirigeants

Il n'y a aucun dirigeant rémunéré sur l'exercice en-cours.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Total	2

L'association compte 3 salariés dont deux cadres et un alternant qui ne figure pas sur le calcul des effectifs.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	1 098
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	771
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		1 869

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over faible
- taux d'inflation : 1 %
- taux d'actualisation : 3.20 %

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			1 868

